

# «Les transnationales suisses doivent respecter la loi suisse»

**CAMPAGNE** • La société civile se mobilise pour que les filiales des sociétés basées en Suisse soient partout soumises à la législation de ce pays. Les victimes devraient notamment pouvoir saisir la justice suisse.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**SERGIO FERRARI**

Le gouvernement et le parlement suisses doivent s'assurer que les entreprises transnationales ayant leur siège en Suisse respectent les droits humains et les standards environnementaux de la même manière dans le monde entier. Ce qui est valable ici l'est au même titre sur toute la planète. Voilà le principe fondamental de la campagne «Droit sans frontières» que viennent de lancer plus de cinquante ONG de solidarité et syndicats. Comment éviter que Syngenta engrange des millions de francs en vendant aux pays du Sud des pesticides interdits en Europe à cause de leur toxicité? Comment empêcher Glencore d'être complice de déplacements forcés et de travail infantile dans et autour de ses mines du Congo ou de Colombie? Ces questions sont à la base de cette campagne qui se déroulera au moins jusqu'en juin 2012. Présentation avec Michel Egger, l'un des responsables de la coalition d'ONG Alliance Sud et coordinateur romand de la campagne.



Michel Egger: «Il faut créer des bases légales pour que les personnes lésées par les activités des multinationales suisses, de leurs filiales ou fournisseurs, puissent intenter une action en justice en Suisse afin d'obtenir réparation.» SFI

Qu'est-ce qui a motivé le lancement de la campagne?

**Michel Egger:** Malgré le processus de mondialisation de l'économie et le renforcement des multinationales, les normes visant à réguler ces entreprises et à garantir qu'elles respectent les droits humains et l'environnement demeurent à la traîne. Les initiatives d'autorégulation des entreprises ne suffisent pas.

Or, la Suisse est le pays qui a la plus forte densité de multinationales au monde par habitant. Nombre de ces entreprises violent les droits humains et dégradent l'environnement dans les pays où elles sont actives, notamment à travers leurs filiales ou leurs fournisseurs locaux. Pourtant, la législation suisse ne contient pas de disposition qui oblige les multinationales helvétiques à répondre de leurs activités au Sud. Elle n'offre pas de possibilités pour les victimes d'obtenir efficacement ré-

paration. Celles-ci ne peuvent ni déposer des plaintes collectives au plan civil ni être représentées au plan pénal.

Que proposez-vous?

Il est primordial que l'Etat définisse un cadre juridique contraignant, qui fixe des obligations claires pour les multinationales. Il convient donc notamment d'éliminer la séparation juridique entre la maison mère et ses filiales. De plus, il est nécessaire de créer des bases légales pour que les personnes lésées par les activités de ces multinationales, de leurs filiales ou fournisseurs, puissent intenter une action en justice en Suisse afin d'obtenir réparation. Le droit suisse, pour le moment, ne le permet pas. Il autorise au contraire une véritable déresponsabilisation des sociétés mères.

Quelle est votre stratégie?

Elle se décline en deux temps. D'abord, nous cherchons à sensibiliser l'opinion publique sur ces problèmes. Nous allons présenter des cas de violations des droits humains et des normes environnementales par des entreprises suisses. Durant cette première phase, nous souhaitons que la population, mais aussi les membres et réseaux des associations engagées dans la campagne, prennent conscience de la gravité de la situation et des lacunes des instruments existants pour la changer, tant au niveau du droit helvétique qu'à celui de la politique du gouvernement. Dans un deuxième temps, nous essayerons de convaincre le parlement d'introduire des modifications dans les codes civil et pénal.

Ce problème n'est pas nouveau. Pourquoi cette campagne aujourd'hui?

Le contexte international est plutôt favorable. D'une part, une campagne semblable a été lancée en 2005 au niveau européen. Nous pensons qu'il est important que la Suisse et ses transnationales ne restent pas à l'écart. D'autre part, il existe depuis quelques années un mouvement vers une régulation – encore soft – des multinationales dans le cadre des Nations Unies. On peut mentionner les travaux de John Ruggie, l'ancien représentant spécial pour la question des droits humains et des entreprises. Il a défini un cadre de référence fondé sur trois piliers: obligation pour les gouvernements de protéger les populations contre les violations des droits humains par des tiers – y compris par des entreprises –, respon-

sabilité de ces dernières de respecter les droits humains et, enfin, droit des victimes à une réparation à travers un accès à la justice. La campagne que nous lançons s'inscrit dans cette dynamique. Elle exige de la Suisse qu'elle prenne ses obligations au sérieux. Notre pays, berceau des droits humains et siège de nombreuses multinationales, peut et doit jouer un rôle pionnier dans ce domaine.

Est-ce une déclaration de guerre des ONG contre l'entreprise privée? Juste au moment où l'un des principes de la coopération officielle helvétique est la promotion d'une collaboration entre les secteurs public et privé?

Il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre. Il est vrai que la coopération publique suisse au développement fait les yeux doux au secteur privé. Nous suivons – notamment à Alliance Sud – ce trend d'un œil critique. Car pour nous, la première contribution du secteur privé au développement serait de respecter et promouvoir les droits humains et la protection de l'environnement. Il est essentiel également que notre gouvernement se montre plus critique et plus exigeant envers les multinationales suisses. Il est temps enfin qu'il élabore une stratégie beaucoup plus cohérente entre les divers acteurs de la politique internationale de notre pays: le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Division politique IV du DFAE et la Direction du développement et de la coopération (DDC).

www.droitsansfrontieres.ch  
Traduction: Rosemarie Fournier  
Collaboration E-CHANGER

La Fédération genevoise de coopération (FGC), qui regroupe une cinquantaine d'organisations de solidarité Nord-Sud, soutient financièrement, avec l'appui de la Ville de Genève, la rubrique «Solidarité internationale». Le contenu de cette page n'engage ni la FGC ni la Ville de Genève.

# «Rompre le monopole du Front Polisario»

**SAHARA OCCIDENTAL** • Depuis peu, le Rassemblement sahraoui démocratique propose une alternative au vieux mouvement de libération. Révolution ou manipulation?

Le 10 octobre 2010, quelque 60 000 Sahraouis d'El-Ayoun, la capitale de la partie du Sahara occidental occupée par le Maroc depuis 1975, ont installé un campement de *khaimas* (tentes berbères) à Gdeim Izik pour réclamer le référendum d'autodétermination prévu par le droit international depuis 1991. Le 8 novembre, le «campement de la liberté» était rasé par l'armée marocaine. Un an plus tard, vingt-trois jeunes Sahraouis croussaient toujours dans les géolés marocaines, dans des conditions «épénibles», selon les défenseurs des droits humains. Lundi 10 octobre 2011, une manifestation de commémoration organisée par les Sahraouis à El-Ayoun s'est soldée par des affrontements violents. Sultana Jaya, militante des droits de l'homme qui avait déjà perdu l'usage d'un œil, a été blessée à l'autre.

Mais entre les deux répressions, le printemps arabe a fait son œuvre. Aujourd'hui, ce n'est plus une mais deux voix sahraouies qui s'élevaient contre cette ènième atteinte à la liberté d'expression. «La rupture entre les Sahraouis et le Maroc est totale», dénonce d'un côté Bucharaya Beyún, délégué du Front Polisario en Espagne. «Tout Sahraoui a le droit de s'exprimer et de manifester, à condition que ce soit non-violent. Le Maroc doit l'accepter», déclare de l'autre Salah Khatri.

Le jeune homme est le porte-parole et fondateur du Rassemblement sahraoui démocratique (RSD). «Alternative démocratique au Polisario», comme il l'a défini lors de la conférence de pres-

se de lancement de son parti, organisée à Paris le 25 mars.

Son programme? Un discours plus conciliant à l'extérieur, proposant «une solution politique consensuelle négociée (...) qui prenne en compte les intérêts de notre région, le Maghreb». A l'intérieur, une dénonciation des abus du mouvement de libération nationale dans les camps et les zones libérées inspirées des révolutions tunisienne et égyptienne: «Le Front Polisario a installé son pouvoir sur des pratiques de népotisme, de tribalisme et de corruption», assure Salah Khatri.

Selon lui, le blocage des négociations avec le Maroc sert les intérêts des membres de ce parti unique qui régit la vie des camps du sud-ouest de l'Algérie, où se sont réfugiés plus de 150 000 Sahraouis depuis l'occupation de leur territoire par le Maroc en 1975. Sous quelle forme? «Ils détournent l'aide humanitaire, placent les membres de leurs familles aux postes importants, disposent de villas, envoient en priorité leur cercle de proches dans les hôpitaux étrangers», énumère Salah Khatri à *Courrier*.

Fondateur de la République arabe sahraoui démocratique (RASD) le 28 février 1976 sur 15% du territoire sahraoui, «le Front Polisario a essayé la guerre, de 1976 à 1991, puis les négociations, mais aucun des deux n'a marché. Et les victimes, ce sont nous, le peuple sahraoui», dit le jeune homme, dont le père et le frère vivent dans les

camps de réfugiés. «La seule solution est la démocratie, non seulement pour les Sahraouis, mais dans toute la région du Maghreb.»

Cela fait dix ans que Salah Khatri, ancien étudiant de sociologie passé par la Syrie puis par Aix-en-Provence et Paris, est entré en dissidence. Il fait partie de cette génération de Sahraouis nés hors de la zone occupée ou très tôt déplacés vers les camps. Il n'est donc pas surpris de l'écho obtenu par le RSD auprès des jeunes de la diaspora européenne ou maghrébine.

Frustré par l'immobilisme politique actuel, malgré les résolutions de l'ONU qui octroient aux Sahraouis le droit d'organiser un référendum d'autodétermination depuis 1991, le fondateur du RSD s'inspire des récentes expériences démocratiques des pays voisins: «Nous voulons offrir au peuple sahraoui la possibilité de contrôler ses représentants. Depuis la création de la république sahraouie en 1976, nous n'avons jamais vu l'instauration d'institutions républicaines, c'est-à-dire le droit de vote, la liberté de la presse et le pluralisme politique. Le Polisario est bicéphale. D'un côté, c'est un mouvement de libération nationale, de l'autre, un parti républicain, car la RASD est reconnue par plus de septante pays. Il doit désormais faire un choix entre ses deux postures.»

Aucun doute pour Bucharaya Beyún, le RSD, dont il dit n'avoir jamais entendu parler, est une ènième tentative marocaine de briser l'unité na-

tionale sahraouie. «Le Maroc a toujours voulu créer de la désinformation, de la confusion, chaque fois que nous organisons notre congrès (tous les quatre ans, du 15 au 19 décembre 2011, ndr). Tous les Sahraouis qui luttent le font au sein du Polisario. Le Polisario est un moyen et non une fin. Quand l'indépendance sera effective, alors des élections auront lieu et toutes les forces politiques seront les bienvenues. Mais jusqu'à présent, tous ceux qui ont essayé de faire quelque chose en-dehors du Polisario ont toujours fini par apporter de l'eau au moulin marocain», déclare-t-il depuis Madrid à *Courrier*.

Sur internet, de nombreux sites et blogs d'informations pro-marocains ont en effet repris l'annonce de la création du RSD. En guise de réponse, le leader du mouvement se veut encore une fois conciliant: «Nous sommes les enfants du peuple sahraoui. Nos familles ont tout donné pour lui. C'est pourquoi nous allons faire notre premier congrès dans les camps, pour couper court au discours qui nous réduit à un parti défendant les intérêts du Maroc. Pour la première fois depuis trente-six ans, les Sahraouis ont le droit à avoir une alternative.»

EMMANUEL HADDAD

Le site du Front Polisario en français: <http://www.polisario.fr/>  
Le site du Rassemblement sahraoui démocratique: <http://www.partidorsd.org>